

Quels sont vos droits ?

- Consulter un psychologue est une démarche personnelle, elle se fait avec votre consentement ;
- Le psychologue est tenu au secret professionnel et assure la confidentialité ;
- Son titre ne le dispense pas de la loi commune.

Le psychologue, une profession réglementée

Le psychologue est titulaire d'une licence, d'un master de psychologie (BAC + 5) et d'un stage de professionnalisation. L'usage du titre de psychologue est protégé par la loi (n°85-772 de 1985). Le psychologue doit s'inscrire sur le répertoire de l'Agence Régionale de Santé (répertoire RPPS). Sa pratique se réfère à un Code de déontologie.

codeodeontologiedespsychologues.fr

Pour tout avis concernant la conduite du psychologue, vous pouvez contacter le CNCDP.

Si ce psychologue est adhérent à la FFPP, vous pouvez aussi saisir la CoReLi.

Les autres "psy"

Le **psychiatre** est un médecin spécialisé en psychiatrie. Les consultations sont remboursées par la sécurité sociale.

Le psychologue et le psychiatre peuvent être aussi **psychothérapeute** et/ou **psychanalyste**.

Le **psychothérapeute** propose différentes pratiques psychothérapeutiques. L'usage du titre est réglementé (depuis 2012) et il est inscrit au répertoire RPPS.

Le **psychanalyste** est un professionnel rattaché à une école de psychanalyse qui garantit sa formation. Son titre n'est pas protégé par la loi.

Nous vous invitons à être vigilant sur tous les intitulés "psy" qui n'offrent pas toutes les garanties d'une profession réglementée.



psychopraticien	thérapeute	coach en relation
	psychoémotionnelle	d'aide psychologique
praticien en	psychogénéalogie	thérapeute en
psychologie		santé mentale
thérapeute en psychologie	psychopédagogue ...	

Qui sommes-nous ?

La Fédération rassemble, au niveau national, des psychologues à titre individuel (praticiens et universitaires) et des organisations de psychologues qui s'engagent à respecter le Code de déontologie.

La FFPP a comme principales missions de :

- Soutenir le développement de la discipline et de la profession ;
- Faire connaître et promouvoir la profession auprès du grand public et des institutions ;
- Favoriser et accompagner l'insertion des jeunes psychologues ;
- Créer des espaces d'échanges et de mise en visibilité de l'action de psychologues.

Les coordonnées de mon
psychologue, adhérent à la FFPP



71 Avenue Édouard Vaillant
92774 Boulogne Billancourt Cedex

09 86 47 16 17

siege@ffpp.net

ffpp.net

Je pleure sans raison
J'AI PERDU JE DORS MAL

UN ÊTRE JE SUIS Mal-
CHER STRESSÉ être

Nous nous préoccupons Perte de
pour notre enfant mémoire

Je suis inquiet NE PLUS
pour un proche SUPPORTER
personne Faire

JE SUIS ANGOISSÉ le
Je m'épuise point
au travail

J'AI UNE MALADIE

Je souhaite GRAVE
me réorienter

Je n'y arrive plus



Fédération Française
des Psychologues
et de Psychologie

Pourquoi consulter un psychologue ?



- Pour verbaliser vos difficultés, vos questionnements, vos inquiétudes, vos émotions ;
- Pour identifier les processus qui se répètent ;
- Pour être accompagné dans une situation de vie difficile ;
- Pour réaliser avec vous un bilan ou une évaluation ;
- Pour identifier vos ressources personnelles ;
- Pour vous orienter au niveau personnel et professionnel ;
- Pour accompagner des problématiques de travail, organisationnelles et institutionnelles.



Où trouver un psychologue ?

- En libéral, en institution médico-sociale et sanitaire, en entreprise, en milieu scolaire, au sein d'associations... ;
- Sur les sites de référencement ;
- Sur le répertoire RPPS de l'Agence Régionale de Santé ;
- Sur le site de la Fédération Française des Psychologues et de la Psychologie (FFPP).

Quel coût ?



- En libéral, les honoraires sont fixés par le psychologue.

Renseignez-vous auprès de lui dès le premier entretien sur le montant des honoraires et sur les modalités de paiement.

- Dans certaines institutions (établissements médico-social, service public, association ...), les entretiens psychologiques sont pris en charge.
- Certains dispositifs (nationaux et régionaux) et certaines mutuelles remboursent de manière forfaitaire des séances.

Le travail du psychologue

Le psychologue a pour missions fondamentales de travailler à partir de la parole, des émotions, des ressentis corporels et du comportement humain. Il reconnaît, respecte et soutient la personne dans sa dimension psychique.

Il intervient auprès de tous les publics et à tous les âges de la vie.

Il peut vous rencontrer individuellement, en couple, en famille, en groupe.

Il peut travailler en équipe pluridisciplinaire.

Il vous informe de ses modalités d'intervention ainsi que de la durée et de la fréquence de vos rendez-vous.

“ Il adapte sa pratique et ses outils à votre situation et à votre demande. ”

Ses interventions varient en fonction de sa spécialité et du lieu où il exerce son métier.

Il peut vous proposer :

Des entretiens d'écoute, de soutien, d'accompagnement psychologique et psychothérapeutique.

Des évaluations, des expertises, des bilans, des diagnostics psychologiques et des actions en entreprise ou en institution.

Des formations, des groupes de parole, de l'analyse des pratiques professionnelles, de la régulation.

Des études dans le cadre de la recherche scientifique.